

Régie
du bâtiment
du Québec

Montréal, le 26 avril 1999

M^e Denis Tremblay
Président
LE GROUPE D'ARBITRAGE ET
DE MÉDIATION SUR MESURE INC.
1546, rue de la Peltrie
Ste-Foy (Québec) G2G 2M2

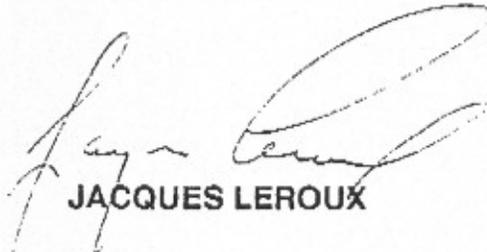
Monsieur,

Je vous avise que le conseil d'administration de la Régie du bâtiment du Québec a, le 23 avril 1999, autorisé le GROUPE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION SUR MESURE INC. à organiser l'arbitrage prévu au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs.

De plus, à la même date, le conseil d'administration de la Régie a approuvé la grille de tarification du GROUPE D'ARBITRAGE ET DE MÉDIATION SUR MESURE INC.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le secrétaire,



JACQUES LEROUX

JL/hp

c.c.: Pierre D. Tarte